

République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : (1) 40 15 80 00

079205 - 30 SEP. 91

Le Ministre  
Porte-Parole du Gouvernement

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 septembre 1991 relative au régime d'assurance-chômage des salariés intermittents du spectacle et de l'audiovisuel.

Je souhaite d'abord vous rappeler que le Gouvernement est attaché à respecter la liberté de négociation des partenaires sociaux auxquels il ne peut naturellement pas se substituer.

Je tiens également à souligner que je suis attaché à l'équilibre des comptes du régime général de l'UNEDIC et à la rigueur de sa gestion, et je comprends votre souci de rechercher avec vos partenaires syndicaux des solutions durables susceptibles de mettre fin au déséquilibre actuel.

En tant que Ministre de la Culture et de la Communication, permettez-moi d'appeler à nouveau votre attention sur plusieurs points :

1°) Je trouve anormal que soient diffusés dans la presse des chiffres qui correspondent à des données partielles et fragmentaires, notamment parce qu'ils ne prennent pas pleinement en compte les cotisations des personnels permanents de ces secteurs. Je ne voudrais pas que les artistes soient les victimes ou les boucs émissaires de cette négociation.

2°) Je suis personnellement choqué de constater que les noms de plusieurs artistes ont été jetés injustement en pâture à l'opinion publique par des responsables des ASSEDIC, pourtant tenus aux obligations de discrétion professionnelle.

9130075 A04

3°) Je voudrais aussi réaffirmer la nécessité de préserver, au sein du régime interprofessionnel de l'UNEDIC, la spécificité du régime d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel. Cette spécificité se justifie par deux caractéristiques structurelles fondamentales de leurs activités : l'intermittence de l'emploi et la multiplicité des employeurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Jack Lang*  
Jack LANG

Monsieur Jean-Louis GIRAL  
Président de la Commission Sociale  
Conseil National du Patronat Français